



# Quoi de 9?

Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola  
Édition septembre/octobre 2020

## 1 L'Avenir du bâtiment de l'église source : Roxane Lemay

Suite à son acquisition en 2016, le bâtiment de l'église a été un sujet important aux yeux des citoyens ainsi qu'aux yeux du conseil municipal. Selon le rapport préachat de l'architecte M. Paul Boudreau de 2015 : « L'entretien du bâtiment a été déficient comme en témoignent, par exemple, les signes tangibles d'infiltration d'eau un peu partout. » Il était donc primordial de trouver une solution concernant la bâtisse qui demande énormément de travaux et d'investissements financiers. Le conseil municipal a donc réfléchi aux options possibles et a déposé un projet de subvention afin de **démolir le bâtiment de l'église et de construire un centre multifonctionnel** comprenant les bureaux municipaux ainsi qu'une salle multifonctionnelle de 400 personnes. Suite à l'analyse du projet par le programme du RÉCIM (Réfection et construction des infrastructures municipales), la municipalité a eu la confirmation que le projet serait **subventionné à 60% des coûts**.

Le conseil municipal vous invite donc à visionner le **vidéo disponible sur le site internet** de la municipalité afin de vous informer sur le projet et/ou à assister à l'une des trois **rencontres citoyennes** ayant lieu à l'église (199, ch. de la Traverse) aux dates suivantes :

12 septembre 2020 à 14h00

15 septembre 2020 à 19h30

17 septembre 2020 à 19h30

Dû à la situation actuelle, nous vous demandons de **réserver votre place** en ligne sur notre site web, au bureau ou par téléphone si vous désirez participer à l'une des rencontres afin de respecter les normes de la Santé publique. D'autres dates pourront s'ajouter au besoin. Nous vous encourageons à visionner le vidéo et/ou participer en grand nombre à ces séances d'informations afin que vous puissiez prendre une décision éclairée lors de la **consultation publique ayant lieu le 25 octobre 2020 de 9h à 16h et le 1<sup>er</sup> novembre 2020 de 13h à 19h au bureau municipal**. De plus, sachez que les documents en lien avec le projet sont aussi disponibles au bureau municipal. Votre avis est important afin que le conseil prenne une décision qui reflète l'opinion des loyolois et loyoloises. \* Pour voter, vous devez avoir 18 ans et plus, fournir une pièce d'identité ainsi qu'une preuve de résidence au besoin.

## 2 Règlements source : Roxane Lemay

514-2020 règl. concernant la gestion des compteurs d'eau

518-2020 règl. remplaçant le règl. 401-2008 concernant la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux

520-2020 modifiant le règl. 511-2019 pour déterminer les taux de taxes et les taux de compensations fixes pour l'année 2020 concernant l'utilisation du système pro-step

\*Les règlements sont disponibles au bureau municipal ainsi que sur notre site internet.

## 3 Lecture des compteurs d'eau source : Roxane Lemay

Cette année encore, **prenez note qu'aucun employé ne se déplacera à votre domicile** pour prendre les lectures. Un formulaire vous sera acheminé par la poste (aussi disponible sur le site internet) afin que vous le remplissiez et que vous nous l'apportiez au bureau municipal ou que vous nous l'envoyiez par courriel ([rlemay@stignacedeloyola.qc.ca](mailto:rlemay@stignacedeloyola.qc.ca)) **avant le 15 novembre 2020**. Cette vérification est nécessaire pour savoir si vous avez une surconsommation et si votre compteur fonctionne toujours bien. Vous avez droit à 34 000 gallons d'eau par année sans supplément.

Voici **quelques modifications suite au règlement 514-2020** concernant la gestion des compteurs d'eau :

- Si votre compteur d'eau est défectueux/embrouillé, vous devez le faire réparer à vos frais ;
- Si votre compteur d'eau n'est pas installé durant les 12 mois suivant la construction du bâtiment, des frais de 500\$/ année seront facturés en supplément;
- Lorsqu'un immeuble possède un compteur d'eau, mais que ce dernier ne fonctionne pas ou que le propriétaire ne transmet pas sa lecture à la municipalité, des frais seront facturés sur le compte de taxes en plus de toutes autres taxes imposées en vertu du règlement de taxation en vigueur.

1 an sans lecture 0\$

2 ans sans lecture 250\$

3 ans sans lecture 500\$

4 ans sans lecture 750\$

5 ans et plus sans lecture 1 000\$

Soyez sans crainte, vous serez toujours avisé par écrit de la situation dans laquelle vous vous trouvez. Une lettre pourrait vous être envoyée en rappel si vous n'agissez pas dans le délai prescrit. \*La municipalité se réserve le droit de se déplacer à domicile pour les cas exceptionnels.

## 4 Travaux rang Saint-Isidore source : Roxane Lemay

La municipalité souhaite aviser les citoyens de Saint-Ignace-de-Loyola qu'il y aura des travaux d'entretien de la chaussée sur le rang St-Isidore au courant du mois de septembre et d'octobre pour une durée d'environ 4 semaines. Seulement la circulation locale sera autorisée dans le secteur. Un détour par les rangs St-Michel et Ste-Marie sera prévu. Nous vous remercions à l'avance de votre compréhension durant cette période.

## 5 Travaux chemin de la Traverse source : Roxane Lemay

Prenez note qu'il y aura des travaux sur le chemin de la Traverse au courant du mois de septembre et d'octobre. La signalisation sera adaptée à la circulation. Nous vous remercions à l'avance de votre compréhension durant cette période.

## 6 Collecte de feuilles cet automne source : Roxane Lemay

L'automne s'en vient à grands pas et le conseil municipal a décidé d'offrir à nouveau le service de collecte de sacs de feuilles au garage municipal. À compter du mois d'octobre, les **sacs pourront être déposés à la municipalité à l'endroit indiqué sur le terrain**. Il serait grandement apprécié que vous déposiez uniquement des sacs de feuilles bios, PAS DE BRANCHES OU AUTRES CHOSES. Sinon, vous pouvez mettre vos sacs de feuilles en papier au bord du chemin lors **des collectes du 27 octobre et du 10 novembre 2020**. Merci de votre compréhension et de votre collaboration. Par le fait même, nous vous demandons, toutes collectes confondues, de **mettre vos bacs au bord de la route seulement en soirée la veille de la collecte**.

## 7 Préserver les arbres source : Roxane Lemay et Politique de l'arbre de Montréal

Le conseil municipal de Saint-Ignace-de-Loyola aimerait sensibiliser les citoyens à préserver les arbres sur leurs propriétés. Le maintien de la biodiversité est primordial puisque cette diversité biologique a un effet déterminant sur la productivité et la « résistance » des écosystèmes. Les arbres procurent de nombreux bénéfices aux êtres humains tel qu'assainir l'air en diminuant la quantité de gaz carbonique produit par les automobiles, le chauffage et les usines, en produisant lui-même de l'oxygène ainsi qu'en contrôlant les eaux de ruissellement et en maintenant le sol en place. De plus, les arbres jouent un rôle patrimonial en témoignant, par leurs âges et leurs ports, du patrimoine et de l'identité culturelle et historique. Le conseil demande donc aux citoyens de préserver les arbres sur le territoire et particulièrement dans le secteur de la Rive-Boisée qui porte si bien son nom.

## 8 Passeport Société des traversiers du Québec Source : Société des traversiers du Québec

Le programme a été modifié afin de faciliter le processus et aussi de s'assurer qu'il rencontre plus fidèlement le but pour lequel il avait été créé : **seuls les étudiant(e)s qui doivent obligatoirement prendre la traverse pour aller de leur résidence à leur établissement d'enseignement peuvent bénéficier d'un laissez-passer étudiant**. Voici les nouvelles procédures pour l'obtention du passeport étudiant :

1. Se procurer un formulaire au guichet de la Société des Traversiers du Québec près du quai d'embarquement, sur le site internet suivant <https://www.traversiers.com/fr/nos-traverses/traverse-sorel-tracy-saint-ignace-de-loyola/laissez-passer-etudiant/> ou même au bureau municipal ;
2. Obtenir la signature du responsable de l'institution d'enseignement que vous fréquentez ;
3. Joindre à votre demande une preuve de résidence (photo du permis ou d'une facture avec adresse) et une photo de votre carte d'assurance maladie ;
4. Envoyer le formulaire et les pièces justificatives à l'adresse courriel [stq-sorel@traversiers.gouv.qc.ca](mailto:stq-sorel@traversiers.gouv.qc.ca)

Vous pourrez vous procurer votre passeport à la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola selon les dates mentionnées dans votre courriel de confirmation.

## 9 Loisirs & Sports source : Roxane Lemay

**Bibliothèque:** Ouverte à compter du 8 sept. 2020 / Horaire : mardi, jeudi et vendredi de 18h30 à 20h00  
Le port du masque et la désinfection des mains seront obligatoires

**Halloween:** Informations à venir. Suivez la page *Facebook* de l'*Organisation des Loisirs de Saint-Ignace* pour être au courant des détails.

**Tennis :** Prière de rapporter la clé et de payer votre cotisation 2020 au bureau municipal.

**Club FADOQ Île Dupas :** Activités à tous les mercredis, Info : Diane Bonin, présidente, 450-836-6587  
En après-midi : Vie active, bingo, cartes, pétanque-atout/tapis (gratuit)  
En soirée : Cours de danse débutants/intermédiaires/avancées (5.00\$)

\*\*\*Les **abris d'auto temporaires** sont permis du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 30 avril 2021 inclusivement. \*\*\*

\*\*\*Prenez note qu'une **audience publique concernant la ZIS** aura lieu cet automne. Restez informés grâce à notre page Facebook et notre site web. \*\*\*

\*\*\*Une **marathonienne de St-Ignace-de-Loyola** devant accomplir son marathon à Boston scionnera les rues de notre île pour accomplir cet exploit. Départ du rang St-Isidore samedi le 12 septembre à 7h. Nous vous invitons à l'encourager en grand nombre! \*\*\*